

Commencer une LD3 avec un handicap?

Par Rachel Zane, le 04/06/2018 à 03:51

Bonjour,

Je suis toute nouvelle sur le forum. Je viens d'être acceptée en LD3 via une equivalence et validation des acquis professionnels.

Je suis reconnaissante que mes 12 ans d'experiences professionnelles dans le domaine du droit (assistante juridique et paralegal) en France et au Canada m'ont permis de prétendre à une entrée directe en 3ème année. Cependant, je commence sérieusement à avoir des questions sur la formation théorique et si le fait d'entrer en L3 sans passer par la L1 et L2 aurait des conséquences sur mon apprentissage, ma compréhension et ma capacité assimiler les cours de L3. Je me demande si il y'a un écart réel entre la pratique et la théorie.

De ce faite, j'aimerais savoir si il faut absolument avoir eu les cours de L2 ? (Quelle matière se suit entre L2/L3) ? Et dans le cas ou je devrais faire une mise à niveau avant de commencer les cours de L3 à la rentrée quelles sont les matières vous me conseillerez de reviser ou de connaître les notions?

Merci d'avance pour vos réponses :)

Par Isidore Beautrelet, le 04/06/2018 à 10:06

Bonjour

Moi je pense que c'est plus la méthodologie qui vous posera problème. En effet, les professeurs estiment qu'en LD3 la méthodologie des différents exercices est acquise.

Cela dit, si votre fac propose du tutorat en LD2, vous pouvez très bien demander à y participer pour vous remettre à niveau, notamment en droit des obligations et en droit administratif.

Et n'hésitez pas à poser des questions sur le forum.

Par LouisDD, le 04/06/2018 à 16:59

Salut

Un écart remarquable que j'ai pu entrevoir durant mon stage entre pratique et théorie, et qui dénote d'une certaine absurdité mais pas tant que ça de la fac et de son système très théorique réservé à ceux qui peuvent ingurgiter sans compter (je caricature pour le profil bien entendu), c'est que le bon juriste est celui qui sait utiliser intelligemment les outils qui l'entourent pour ne pas s'embrasser De détails futils et piégeux (on pense savoir mais en milieu professionnel et en droit notamment, une erreur peut coûter cher, que ce soit en année de vie, en argent ou autre...), alors qu'en fac on apprends d'abord par coeur avant de savoir utiliser son code, Ou on passes des épreuves avec justes des codes voire seulement ses connaissances alors qu'un juristes a à sa portée une multitude d'outils tous plus utiles les uns que les autres...

Donc oui avoir l'aspect pratique des recherches servira pour parfaire votre culture juridique et votre approche des CM, mais globalement sur vos notes pas sûr que ça influence tant que ça. Et attention à la pratique qui peur diverger de la théorie, à la fac à part la jurisprudence et les coutumes en certaines matières (et encore à voir ce qu'en pense le prof), mieux vaut s'en tenir aux textes.

Pour certaines matières les cours de L2 peuvent être bien utiles du style du pénal (général et procédure) si vous avez en L3 (droit de la peine), des introductions aux matières de L3 si disponibles en L2...

Le droit des obligations (contrat) est pas mal important car recoupe dans beaucoup de domaine (conso, affaires...).

Regardez donc la plaquette de L3 que vous avez choisie et celle de L2 cour s'il y a des matières qui font suite ou qui faisaient l'objet d'introduction en L2...

Mais en globalité je rejoins Isidore c'est la méthodo qui va requérir le plus d'efforts

Par Rachel Zane, le 04/06/2018 à 19:47

Bonjour,

Merci pour vos réponses et vos précieux conseils.

Je souhaite m'orienter vers le droit privé plus particulièrement le droit des affaires/droit des sociétés (le droit de la famille m'intéresse également).

Je compte prendre les options suivantes en L3:

1er semestre:

- Droit du travail (relation individuelles de travail)
- -Histoire du droit de la famille ou Histoire du droit des affaires

2eme semestre:

-Droit civil 2 (droit de la famille)

Droit des affaires 2 (société par actions, groupe de sociétés etc.)

-Droit du travail 2 (relations collectives de travail)

Donc je vais suivre vos conseils et revoir les matières qui ont été introduites en L2 comme par exemple:

- le droit civil (les obligations)
- Doit des affaires 1et 2: Devrais-je revoir les cours de droit des affaires qui ont également vu en 2eme année. Si oui je le rajouterai a ma liste

Je vais également travailler sur la méthodologie, j'ai deja imprimé certaines fiches du forum afin de me familiariser.

Est-ce que mon plan est cohérent avec mes choix et mon projet d'orientation?

Merci pour votre aide.

Par LouisDD, le 04/06/2018 à 20:05

Re

À voir le programme de droit de la famille perso j'en ai eu en L1 et on m'avait dit pas avant le M1 pour en revoir... En tout cas dans ma fac, donc vérifiez s'il n'y a pas des bases en L1 ou L2.

À mon avis s'il y a eu une partie 1 droit des sociétés en L2 mieux vaut l'avoir en effet pour aborder la partie 2 en L3, c'était sûrement un tour des principales notions ou un pan de cette matière, que va compléter ou détailler votre matière de L3

Pour l'orientation je ne suis pas spécialiste, mais je dirais qu'en plus de votre projet pro ça peut aussi dépendre du Master que vous visez.

Par Rachel Zane, le 14/06/2018 à 22:22

Re-bonjour,

Merci à tous pour vos réponses :) cela fait plaisir de lire les avis des autres.

Je peaufine ma stratégie de projet professionnelle, bien que je vais étudier le droit français je souhaite néanmoins passer le Barreau au Québec, car beaucoup moins long qu'en France... (oui je choisis la facilité).

Par contre vu que je compte rentrer en France un jour ou l'autre (ou en Afrique francophone/anglophone ou aux Antilles je pense que faire la L3 à Paris sera fort utile et je pourrais surement prétendre au metier de juriste à mon retour. De plus il y'a l'accord de reconnaissance professionnelle intervenu entre le Barreau du Québec et le Conseil National

des Barreaux donc ca me donne pas mal d'option a mon retour.

Donc pour le moment je n'ai pas l'intention d'intégrer de M1 ou M2 en France à l'issue de la L3 mais au contraire poursuivre les études au Quebec (intégrer la 3eme année de LLM et passer le Barreau= environs 2 ans).

Ca fait du sens?